



VICE-PRESIDENCE,  
MINISTRE DU LOGEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT,  
*en charge des transports interinsulaires*

G O U V E R N E M E N T D E L A  
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

ARRETE N° 7611 / VP/DPAM du 13 JUIL. 2022

proclamant les résultats de la session d'examen n° 01-2022 conduisant à l'obtention du Brevet de Capitaine de Pêche Côtière (BCPC) tenue à Papeete (Tahiti) du vendredi 27 mai 2022 au vendredi 03 juin 2022 inclus.

**LE VICE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE,  
MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT,  
*en charge des transports interinsulaires***

NOR :  
DAM22507545AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du vice-président de la Polynésie française, du ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Melle Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié portant délégation de signature au profit de Mme Catherine ROCHETEAU directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 578 CM du 4 avril 2014 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examen de modules 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), au titre de l'année 2022 ;
- Vu l'arrêté n° 5070 VP du 17 mai 2022 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation écrite, orale et pratique des modules 2, 4, 5, et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) qui se tiendront à Papeete (Tahiti), à partir du vendredi 27 mai 2022 au vendredi 3 juin 2022 inclus ;
- Vu l'arrêté n° 7374/VP/DPAM du 8 juillet 2022 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) organisées à Tubuai (Australes) du 27 juin au 29 juin 2022 inclus, Mataiea-Teva I Uta (Tahiti) du 22 juin au 24 juin 2022 inclus, à l'obtention des modules 2, 4, 5 et 6 du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) organisées à Papeete (Tahiti) du vendredi 27 mai 2022 au vendredi 3 juin 2022 inclus, à l'obtention du module 1 "conduite du navire" du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti) à partir du lundi 20 juin au mardi 21 juin 2022 inclus. ;
- Vu le procès-verbal n° 01-2022/BCPC du 11 juillet 2022 de la commission d'examen réunie le lundi 11 juillet 2022 pour la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière - session n° 01-2022/BCPC tenue à Papeete (Tahiti) du vendredi 27 mai 2022 au vendredi 3 juin 2022 inclus ;

**A R R E T E**



**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le lundi 11 juillet 2022 pour la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), session d'examen n° 01-2022/BCPC, tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du vendredi 27 mai 2022 au vendredi 3 juin 2022 inclus.

**Article 2.** - La commission a décidé de valider le module 2 « conduite du navire élémentaire », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 20  
Candidats présents : 18  
Candidats absents : 2  
Candidats admis : 11  
Candidats ajournés : 7

AGNIERAY Gianni, Kenui  
AH-LO Nielsen, Tamaaki  
AH-SCHA Avatini  
BONNO Séverin, Matu  
GENDRON Toatini  
KAIHA Roberto, Luc, Ange  
MOMBAERTS Anthony, Ariitea  
PAHUATINI Charles, Keahiarii  
PUHETINI Heinuku, Christopher  
TAUPOTINI Teheiaraii  
ITCHNER Raiani

**Article 3.** - La commission a décidé de valider le module 3 « conduite du navire avancée », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 19  
Candidats présents : 15  
Candidats absents : 4  
Candidats admis : 15  
Candidat ajourné : 0

AGNIERAY Gianni, Kenui  
AH-LO Nielsen, Tamaaki  
AH-SCHA Avatini  
BONNO Séverin, Matu  
FALCHETTO Hervé, Noël  
GENDRON Toatini  
KAIHA Roberto, Luc, Ange  
MOMBAERTS Anthony, Ariitea  
PAHUATINI Charles, Keahiarii  
PETERANO Taipakeho  
PEUE Tautu, Tetauruarii  
POTATEUATAHI Urbain  
PUHETINI Heinuku, Christopher



ROOTUEHINE Sylvain, Manuefitu  
TAUPOTINI Teheiarii

**Article 4.** - La commission a décidé de valider le module 4 « conduite et maintenance des machines » , tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 20  
Candidats présents : 18  
Candidats absents : 2  
Candidats admis : 17  
Candidat ajourné : 1

AGNIERAY Gianni, Kenui  
AH-LO Nielsen, Tamaaki  
AH-SCHA Avatini  
BONNO Séverin, Matu  
FALCHETTO Hervé, Noël  
GENDRON Toatini  
KAIHA Roberto, Luc, Ange  
MOMBAERTS Anthony, Ariitea  
PAHUATINI Charles, Keahiarii  
PETERANO Taipakeho  
PEUE Tautu, Tetauruarii  
PUHETINI Heinuku, Christopher  
ROOTUEHINE Sylvain, Manuefitu  
TAUPOTINI Teheiarii  
ITCHNER Raiani  
MOANA Gaël  
TEHEI Rodrigue

**Article 5.** - La commission a décidé de valider le module 5 « contrôle de l'exploitation du navire » , tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 19  
Candidats présents : 17  
Candidats absents : 2  
Candidats admis : 13  
Candidats ajournés : 4

AGNIERAY Gianni, Kenui  
AH-SCHA Avatini  
BONNO Séverin, Matu  
GENDRON Toatini  
KAIHA Roberto, Luc, Ange  
MOMBAERTS Anthony, Ariitea  
PAHUATINI Charles, Keahiarii  
PETERANO Taipakeho  
PEUE Tautu, Tetauruarii  
PUHETINI Heinuku, Christopher



TAUPOTINI Teheiarii  
ITCHNER Raiani  
MOANA Gaël

**Article 6.** - La commission a décidé de valider le module 6 « pêche », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 19  
Candidats présents : 17  
Candidats absents : 2  
Candidats admis : 15  
Candidats ajournés : 2

AGNIERAY Gianni, Kenui  
AH-LO Nielsen  
AH-SCHA Avatini  
BONNO Séverin, Matu  
GENDRON Toatini  
KAIHA Roberto, Luc, Ange  
MOMBAERTS Anthony, Ariitea  
PAHUATINI Charles, Keahiarii  
PETERANO Taipakeho  
PEUE Tautu, Tetauruarii  
PUHETINI Heinuku, Christopher  
ROOTUEHINE Sylvain, Manuefitu  
TAUPOTINI Teheiarii  
ITCHNER Raiani  
MOANA Gaël

**Article 7.** - La Directrice des affaires maritimes polynésiennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 JUIL. 2022

Pour le Vice-Président,  
Ministre du logement,  
de l'aménagement,  
*en charge des transports interinsulaires*  
et par délégation,  
la Directrice  
des affaires maritimes polynésiennes  
Maritimes Polynésiennes  
Charles TAPUTUARAI  
Catherine ROCHETEAU





VICE-PRESIDENCE,  
MINISTRE DU LOGEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT,  
*en charge des transports interinsulaires*

ARRETE N° 7611 / VP/DPAM du 13 JUL. 2022

proclamant les résultats de la session d'examen n° 01-2022 conduisant à l'obtention du Brevet de Capitaine de Pêche Côtière (BCPC) tenue à Papeete (Tahiti) du vendredi 27 mai 2022 au vendredi 03 juin 2022 inclus.

**LE VICE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE,  
MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT,  
*en charge des transports interinsulaires***

NOR :  
DAM22507545AM

**Ampliations :**

PR-VP-REG 3  
DPAM 1  
CMMPF 1

**Lexpol :**

SGG  
DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du vice-président de la Polynésie française, du ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Melle Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié portant délégation de signature au profit de Mme Catherine ROCHETEAU directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 578 CM du 4 avril 2014 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examen de modules 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), au titre de l'année 2022 ;
- Vu l'arrêté n° 5070 VP du 17 mai 2022 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation écrite, orale et pratique des modules 2, 4, 5, et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) qui se tiendront à Papeete (Tahiti), à partir du vendredi 27 mai 2022 au vendredi 3 juin 2022 inclus ;
- Vu l'arrêté n° 7374/VP/DPAM du 8 juillet 2022 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) organisées à Tubuai (Australes) du 27 juin au 29 juin 2022 inclus, Mataiea-Teva I Uta (Tahiti) du 22 juin au 24 juin 2022 inclus, à l'obtention des modules 2, 4, 5 et 6 du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) organisées à Papeete (Tahiti) du vendredi 27 mai 2022 au vendredi 3 juin 2022 inclus, à l'obtention du module 1 "conduite du navire" du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti) à partir du lundi 20 juin au mardi 21 juin 2022 inclus. ;
- Vu le procès-verbal n° 01-2022/BCPC du 11 juillet 2022 de la commission d'examen réunie le lundi 11 juillet 2022 pour la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière - session n° 01-2022/BCPC tenue à Papeete (Tahiti) du vendredi 27 mai 2022 au vendredi 3 juin 2022 inclus ;

**ARRETE**



**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le lundi 11 juillet 2022 pour la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), session d'examen n° 01-2022/BCPC, tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du vendredi 27 mai 2022 au vendredi 3 juin 2022 inclus.

**Article 2.** - La commission a décidé de valider le module 2 « conduite du navire élémentaire », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 20  
Candidats présents : 18  
Candidats absents : 2  
Candidats admis : 11  
Candidats ajournés : 7

AGNIERAY Gianni, Kenui  
AH-LO Nielsen, Tamaaki  
AH-SCHA Avatini  
BONNO Séverin, Matu  
GENDRON Toatini  
KAIHA Roberto, Luc, Ange  
MOMBAERTS Anthony, Ariitea  
PAHUATINI Charles, Keahiarii  
PUHETINI Heinuku, Christopher  
TAUPOTINI Teheiarii  
ITCHNER Raiani

**Article 3.** - La commission a décidé de valider le module 3 « conduite du navire avancée », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 19  
Candidats présents : 15  
Candidats absents : 4  
Candidats admis : 15  
Candidat ajourné : 0

AGNIERAY Gianni, Kenui  
AH-LO Nielsen, Tamaaki  
AH-SCHA Avatini  
BONNO Séverin, Matu  
FALCHETTO Hervé, Noël  
GENDRON Toatini  
KAIHA Roberto, Luc, Ange  
MOMBAERTS Anthony, Ariitea  
PAHUATINI Charles, Keahiarii  
PETERANO Taipakeho  
PEUE Tautu, Tetauruarii  
POTATEUATAHI Urbain  
PUHETINI Heinuku, Christopher



ROOTUEHINE Sylvain, Manuefitu  
TAUPOTINI Teheiarii

**Article 4.** - La commission a décidé de valider le module 4 « conduite et maintenance des machines », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 20  
Candidats présents : 18  
Candidats absents : 2  
Candidats admis : 17  
Candidat ajourné : 1

AGNIERAY Gianni, Kenui  
AH-LO Nielsen, Tamaaki  
AH-SCHA Avatini  
BONNO Séverin, Matu  
FALCHETTO Hervé, Noël  
GENDRON Toatini  
KAIHA Roberto, Luc, Ange  
MOMBAERTS Anthony, Ariitea  
PAHUATINI Charles, Keahiarii  
PETERANO Taipakeho  
PEUE Tautu, Tetauruarii  
PUHETINI Heinuku, Christopher  
ROOTUEHINE Sylvain, Manuefitu  
TAUPOTINI Teheiarii  
ITCHNER Raiani  
MOANA Gaël  
TEHEI Rodrigue

**Article 5.** - La commission a décidé de valider le module 5 « contrôle de l'exploitation du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 19  
Candidats présents : 17  
Candidats absents : 2  
Candidats admis : 13  
Candidats ajournés : 4

AGNIERAY Gianni, Kenui  
AH-SCHA Avatini  
BONNO Séverin, Matu  
GENDRON Toatini  
KAIHA Roberto, Luc, Ange  
MOMBAERTS Anthony, Ariitea  
PAHUATINI Charles, Keahiarii  
PETERANO Taipakeho  
PEUE Tautu, Tetauruarii  
PUHETINI Heinuku, Christopher





TAUPOTINI Teheiarii  
ITCHNER Raiani  
MOANA Gaël

**Article 6.** - La commission a décidé de valider le module 6 « pêche », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 19  
Candidats présents : 17  
Candidats absents : 2  
Candidats admis : 15  
Candidats ajournés : 2

AGNIERAY Gianni, Kenui  
AH-LO Nielsen  
AH-SCHA Avatini  
BONNO Séverin, Matu  
GENDRON Toatini  
KAIHA Roberto, Luc, Ange  
MOMBAERTS Anthony, Ariitea  
PAHUATINI Charles, Keahiarii  
PETERANO Taipakeho  
PEUE Tautu, Tetauruarii  
PUHETINI Heinuku, Christopher  
ROOTUEHINE Sylvain, Manuefitu  
TAUPOTINI Teheiarii  
ITCHNER Raiani  
MOANA Gaël

**Article 7.** - La Directrice des affaires maritimes polynésiennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

13 JUL. 2022

Pour Ampliation,  
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



*T. Fenuaiti*  
T. FENUAITI

Pour le Vice-Président,  
Ministre du logement,  
de l'aménagement,  
*en charge des transports interinsulaires*  
et par délégation,  
la Directrice  
des affaires maritimes polynésiennes

Le Directeur adjoint des Affaires  
Maritimes Polynésiennes

Catherine ROCHETEAU  
Charles TAPUTUARAI

